

Rapport d'activité 2012

Assemblée Générale du 23 Février 2013

Mesdames et Messieurs, chers Amis Sociétaires,

Au cours de l'année 2012, l'association a été très active sur de nombreux dossiers. Nous allons vous présenter les principales actions que nous avons menées tout au long de cette année.

1°) Réunions du Conseil d'administration :

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois au cours de l'année passée. En dehors de ces réunions, au cours desquelles sont réunis l'ensemble des membres du conseil, le travail, le dialogue, les échanges, sont permanents entre les membres et permettent de réagir dans les délais les plus brefs sans attendre les réunions du conseil.

2°) Site internet :

Notre site est maintenant opérationnel et actualisé. Je vous rappelle l'adresse NET afin d'y accéder.

(www.sermaise-environnement.org). Nous savons que nous devons encore l'améliorer et l'enrichir tant dans son contenu que dans sa présentation. Il est régulièrement compléter de nouvelles informations. Nous appelons nos adhérents à contribuer à son amélioration en nous communiquant leurs observations et critiques dont nous ne manquerons pas de tenir compte. Une rubrique contact vous est destinée contact@sermaise-environnement.org

3°) Communication :

Nous avons diffusé deux « Pomme Verte ». Une édition de Printemps, ainsi qu'un numéro spécial dédié à la célébration du quarantième anniversaire de la création de notre association. Nous rappelons que « La Pomme Verte » est diffusée à l'ensemble des Sermaisiens. Elle permet d'informer des actions menées par l'association, pour les nouveaux arrivants, de nous faire connaître et de susciter de nouvelles adhésions.

4°) Enquêtes publiques :

L'association est intervenue sur deux enquêtes publiques.

Une enquête publique relative au SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de la nappe de Beauce dans laquelle nous sommes intervenus pour demander aux Services de l'Etat de prendre en compte la vulnérabilité hydrogéologique de la nappe de Beauce en raison des installations industrielles de stockage de déchets projetés de GROLIEU et de SAINT-ESCOBILLE se trouvant dans un rayon de 15 km de notre commune.

Une enquête publique portant sur l'élaboration et l'approbation du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) concernant la société OM Group se situant à La Rachée. Eu égard au fait que ce site est classé SEVESO II, seuil haut, à proximité d'habitations et en bordure d'un centre aéré, l'association a demandé sa relocalisation dans un lieu isolé.

5°) PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

En 2008, la commune a prescrit la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) et l'élaboration en son remplacement d'un PLU. Notre association, agréée, a demandé à être consultée dès le début de la procédure et a participé aux premières réunions de travail. Depuis mai 2009, l'association n'est plus conviée. Aucune explication ne nous a été donnée ? Un courrier a été adressé à M. le Maire pour connaître les raisons de cette éviction, celui-ci est demeuré sans réponse.

Au cours de l'année 2012, le conseil municipal s'est réuni afin de débattre et d'adopter le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) : document central, obligatoire et essentiel pour l'élaboration du PLU prescrit en 2008.

Malheureusement, aucun débat n'a eu lieu, aucune observation de la part des conseillers municipaux participant à cette réunion publique. L'association a demandé par écrit à la commune un exemplaire du dossier complet du PADD. Notre demande a reçu une fin de non-recevoir verbale, dans l'attente d'une réponse écrite que nous n'avons jamais reçue. Nous avons protesté auprès du préfet et attendons toujours de ce côté aussi une réponse qui tarde à nous parvenir.

6°) GERBER :

Depuis octobre 2008, aucune réunion publique des habitants de Sermaise n'a été programmée par les services de l'Etat.

Malgré son engagement, l'équipe municipale n'a pas réactivé la CLI (Commission Locale d'Information) dont le Maire est président.

Deux mille fûts sont toujours enterrés, d'importantes quantités de terres polluées sont toujours stockées et confinées sur le site. Nous savons que des analyses de l'air et de l'eau sont effectuées.

Les résultats de ces analyses doivent être communiqués à la population, mais ne le sont pas. Les réunions publiques de la population doivent à nouveau être programmées par la Préfecture.

7°) OM Group (site SEVESO II seuil haut):

Le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) a fait l'objet d'une enquête publique : notre association a émis un avis que nous avons évoqué précédemment.

L'arrêté préfectoral portant approbation a repris deux propositions de notre association, à savoir une signalisation routière (non encore matérialisée) informant les usagers de l'existence d'un risque technologique, ainsi qu'une amélioration de la présentation des plans de zonage réglementaire.

Le CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) dont Sermaise Environnement est membre, ne s'est pas réuni cette année malgré l'obligation d'une réunion au moins une fois par an (dernière réunion en Juin 2011). Encore une défaillance des Services de l'Etat !

Nous avons eu connaissance d'un arrêté préfectoral daté du 21 novembre 2012, autorisant la société OM Group à créer une installation de dilution et de conditionnement de potasse et d'hydroxyde d'ammonium. Cette nouvelle activité peut générer des odeurs incommodantes pour le voisinage selon les précisions figurant dans l'arrêté préfectoral. L'exploitant s'engage, sous certaines conditions, à arrêter cette activité dans le cas de plainte du voisinage. Après les risques thermiques, les risques explosifs, les risques toxiques, on autorise une nouvelle activité générant des odeurs incommodantes (toxiques ?), voire peut-être plus pour les populations avoisinantes !!! Des explications seront demandées aux services de l'Etat.

8*) SHERWIN WILLIAM :

Il s'agit d'une implantation industrielle se situant sur la commune de SAINT-CHERON, en bordure de la commune de SERMAISE à La Rachée. Ce site jouxte le site OM Group.

Le 10 avril dernier, la rivière a été polluée par un déversement accidentel de 350 litres d'extrait de peinture hautement concentré, provoquant une pollution de la rivière et de ses abords. Des dysfonctionnements des installations ont été constatés. Les associations de SERMAISE, de SAINT-CHERON et notre fédération locale FAVO ont déposé une plainte conjointe contre X auprès de Procureur de la République d'EVRY le 24 mai 2012. À ce jour nous n'avons pas d'information sur cette plainte.

Nous avons pourtant interpellé les Services de l'Etat, dès le mois de février 2012, afin qu'il vérifie la conformité de l'arrêté d'exploitation quant à l'incidence des stocks inhérents au regroupement du site des MUREAUX sur le site de SAINT-CHERON. Une réponse nous a été enfin donnée en décembre 2012, à savoir que ce site avait fait l'objet d'inspections depuis la pollution du 10 avril, que l'entreprise n'avait pas demandé d'autorisation d'augmenter ses stocks et que le PPRT de OM Group n'avait pas vocation à limiter le développement des activités industrielles environnantes. Nous aurions souhaité une réponse plus claire, à savoir que les stocks de produits étaient ou non conformes à l'autorisation préfectorale. Il est à noter qu'au cours du mois de mai 2012, un arrêté préfectoral a mis en demeure la société de remettre en état le réseau de collecte des eaux pluviales, de garantir la capacité du bassin de rétention, de maintenir le bon état de fonctionnement des équipements, notamment les pompes de relevage, et autres prescriptions.

9*) ABC (Atlas de la Biodiversité pour les Communes) :

Notre commune s'était engagée en 2010 dans un ABC. Malheureusement, cette initiative n'a pu être conduite à son terme faute de financement par le département. La commune s'est engagée à lancer un diagnostic écologique dès le début de l'année 2013. Il s'agit de faire effectuer par un cabinet spécialisé les inventaires de la faune et de la flore, d'en établir les cartes de recensement notamment pour les espèces protégées, d'effectuer les analyses de paysage, d'établir les enjeux écologiques (occupation des sols), de proposer des actions (plan phyto par exemple) et de le faire savoir à la population.

Nous avons été invités à participer au choix du cabinet qualifié. Il nous a été proposé de participer au comité de pilotage au cours de l'année 2013. L'association soutient cette initiative.

10*) REUNIONS, MANIFESTATIONS :

L'association a participé à la fête de la Saint-Georges. À cet effet, une exposition sur le développement durable était présentée au public. Nous étions présents au nettoyage de Printemps, ainsi qu'au forum des associations.

Le 20 octobre 2012, nous avons organisé une réunion publique au cours de laquelle M. Jean-Jacques IMMEL a relaté l'histoire de l'Eglise de SERMAISE. L'exposé historique et architectural très détaillé par le conférencier a été suivi d'une visite de l'Eglise. Nous remercions chaleureusement M. IMMEL pour la très haute qualité de sa prestation et d'avoir bien voulu répondre à notre demande.

11*) 40 ANS :

Pour les 40 ans de l'association, nous avons souhaité marquer cet anniversaire par une manifestation de grande envergure où nous avons convié de nombreux présidents d'associations, dont le président de France Nature Environnement, des élus nationaux,

régionaux, départementaux et locaux, les adhérents et la population. M. Daniel OZANNE, Président-fondateur, ainsi que M. Emmanuel USALA, ancien président, malgré leur éloignement, nous ont fait l'honneur d'être parmi nous pour cet événement exceptionnel. À cette occasion, nous avons présenté 19 panneaux relatant quelques-uns des combats que l'association a menés, et continue de mener, et qui ont été couronnés de quelques succès. La réalisation et la conception de ces 19 panneaux sont le fruit du travail des bénévoles du conseil d'administration, qui y ont consacré beaucoup de temps, parfois de nuits. Nous sommes tous très fiers du résultat.

12°) RADIATION D'UN ADHERENT :

Lors de la distribution de « La Pomme Verte » de novembre 2011, l'un des nôtres a été violemment agressé physiquement et verbalement, injurié et menacé de mort par un membre de l'association. Nous avons écrit à cet adhérent afin d'obtenir des explications. Celui-ci n'ayant pas répondu, le conseil d'administration a pris la décision de l'exclure pour motif grave conformément à l'article IV de nos statuts. A réception du courrier de radiation, cette personne s'est manifestée par courrier pour lequel nous avons pris la décision de ne pas répondre.

13°) DIVERS :

L'association est intervenue sur un permis de construire qui n'avait pas fait l'objet d'une instruction par le SIVSO qui est pourtant obligatoire. Il nous a été répondu que le dossier n'avait pas été transmis par la commune et « qu'il y avait eu un regrettable malentendu » !!! Nous sommes intervenus encore cette année pour le non-respect du StoPub par le Conseil Général qui a fait distribuer son journal avec de la publicité. La réponse du Conseil Général étant inacceptable, nous sommes intervenus auprès du Conseil Régional. Il semble que tout soit entré dans l'ordre au regard de la dernière diffusion sans publicité du journal Conseil Général.

L'association a participé au Comité de Pilotage sur l'étude de la restauration de la rivière ORGE initié par le SIVSO et qui est toujours en cours.

Le CDRP91 (Comité Départemental de Randonnées Pédestres) a réalisé gracieusement un topoguide du PR60 « Chemin des lieux-dits » qui fera l'objet prochainement d'une diffusion sur la commune.

Nous avons également participé aux diverses réunions (AG des associations de la vallée, FAVO, ENE, Association contre les nuisances aériennes...).

Mesdames et Messieurs, le rapport d'activité que nous venons de vous présenter traduit aussi fidèlement que possible les actions menées et le travail accompli par les membres du conseil d'administration de votre association au cours de l'année 2012.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez bien voulu accorder à sa présentation et vous demandons de bien vouloir lui accorder vos suffrages.

Pour le Conseil

d'Administration :

Jean Paul GABIREAU